



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents domestiques

Question écrite n° 3079

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur le problème des accidents domestiques. En effet, la France est le pays d'Europe où l'on déplore le plus grand nombre d'accidents domestiques mortels chez les enfants. Il lui demande quelle politique de prévention des accidents d'enfants le Gouvernement entend mener afin de rendre parents, éducateurs et professionnels davantage responsables.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est particulièrement sensible au problème des accidents domestiques. Ces accidents, dont la gravité est souvent sous-estimée, touchent particulièrement les enfants et une action spécifique de prévention et d'information est nécessaire. Dès sa prise de fonction, le Gouvernement a demandé que des actions importantes soient menées à plusieurs niveaux. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes exerce une surveillance permanente afin de prévenir la mise sur le marché de produits dangereux. À ce titre, elle coordonne les mesures prises en application de la loi du 21 juillet 1983 sur la sécurité des consommateurs. Ont été retirés du marché ces dernières semaines des montres-briquets, barres porte-bagages, robots électroménagers, jouets gonflables jugés dangereux. Afin d'intensifier la portée des mesures spécifiques qui sont prises pour éliminer les risques domestiques, le plus souvent après avis de la commission de la sécurité des consommateurs, sont développés les moyens de sensibilisation et d'information des consommateurs par l'intermédiaire des médias : communiqués de presse, service minitel, émissions de télévision. Ces émissions de télévision (par exemple, conseils de sécurité à la maison, produits de jardinage, inserts de cheminées) sont rediffusées et commentées à l'occasion de manifestations locales, et notamment dans les sessions de formation dans les établissements scolaires et les centres sociaux. Dans cette action globale d'information qui s'adresse à tous, et bien sûr aux enfants, une part concerne la population scolarisée. Une circulaire du 12 novembre 1982 du ministre de l'éducation nationale prévoit une éducation aux problèmes de consommation, notamment sur le point de la prévention des risques domestiques. Dans les écoles primaires et secondaires, ces instructions semblent bien appliquées. Une action concertée avec le ministère de l'éducation nationale doit permettre de développer des actions locales de formation à la sécurité et à la consommation. D'autres départements ministériels et en particulier le ministère de la santé participent également à ces actions de formation pédagogique grâce au comité français d'éducation pour la santé. Trois organisations nationales de consommateurs : l'Union féminine civique et sociale, la Fédération nationale des associations familiales rurales et l'Association d'éducation et d'information des consommateurs de la FEN, ainsi que le centre régional de la consommation de Lille ont réalisé, sur le thème de la sécurité domestique, des dépliants, des fiches pédagogiques, des films, une bande vidéo, une mini-maison. Ces réalisations aident les enfants à mieux appréhender les risques domestiques. Toutes ces actions vont se trouver renforcées et dynamisées par le lancement par le Gouvernement, à partir du 15 novembre 1988, d'une campagne de grande ampleur sur la sécurité domestique. Cette campagne, qui s'inscrit dans le cadre de l'année européenne de la sécurité, va comporter une partie télévisée d'information et de sensibilisation aux accidents domestiques et des

manifestations sociales et regionales sur ce theme. Une journee nationale, programmee en mai prochain, analysera les suggestions emises lors des conferences regionales. Celles-ci devraient deboucher sur des mesures concretes permettant d'ameliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. La securite domestique, comme le souligne l'honorable parlementaire, doit devenir une preoccupation nationale comme l'est devenue la securite routiere.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3079

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2708